



Résumé de l'avis citoyen de la première Assemblée citoyenne pour le climat

La première Assemblée citoyenne bruxelloise pour le climat, ce sont **10 000** adresses bruxelloises tirées au sort vers lesquelles ont été envoyées les invitations, **297** personnes qui ont répondu positivement, **100** tiré-e-s au sort et, finalement, **77** membres qui ont participé régulièrement aux sessions de travail.

La question sur laquelle a dû travailler l'Assemblée était la suivante :

Comment habiter la ville pour faire face aux défis climatiques d'ici 2050 ?

Quelles mesures adopter pour que l'habitat soit de qualité, abordable et respectueux de l'environnement, qu'il permette à chacune et chacun de vivre dignement ?

Les membres de l'Assemblée ne sont pas devenus des expert.es du climat et de l'habitat en quatre mois. Le travail qu'ils ont effectué prend avant sa source dans leurs vécus, ressentis et souhaits en tant que Bruxellois.es. Ils et elles déposent une série de recommandations qui traduisent leurs aspirations et la direction dans laquelle ils et elles souhaitent que les politiques s'engagent. C'est maintenant à ces dernier-e-s de les traduire en action.



Thématiques, constats et recommandations

Le rapport final de cette première Assemblée s'articule autour de trois grandes thématiques :

1. **Habiter autrement**
2. **Rénover dans un esprit de justice sociale**
3. **Végétaliser pour mieux vivre en ville**

Chacune de ces thématiques démarre sur une vision rêvée de Bruxelles en 2050 et est suivie d'une série de constats. Les thématiques sont ensuite déclinées en ambitions, elles-mêmes déclinées en recommandations plus précises.

Ce rapport est le premier avis citoyen d'une toute première Assemblée. Pour les membres de l'Assemblée, c'est un premier pas dans la bonne direction.

1. Habiter autrement

Vision 2050

Dans un Bruxelles qui aurait réussi à faire sa transition, les habitant-e-s auraient adapté leurs modes de vie pour parvenir collectivement à une **sobriété choisie**. Cette transition suppose de revoir à la baisse les logiques de consommation et d'individualisme et pourquoi pas, changer de mentalité et envisager la ville essentiellement par le prisme du vivre ensemble et de la convivialité.

La constat aujourd'hui :

- Manque d'ambition pour convertir des bâtiments vides. Actuellement, il y aurait 10 000 bâtiments vides et un potentiel de 600 000 m² de bureaux qui pourraient être reconvertis ;
- Manque de mixité de fonctions dans les espaces (entre logements, nature, équipements publics, logements sociaux, ...)

Ambition 1 : Encourager la mutualisation des espaces et des usages

Partage des équipements, des espaces entre plusieurs habitations, voire un îlot ou un quartier entier. Encourager les logements groupés, communautaires, encourager la polyvalence des espaces.



Exemple de recommandations:

- Pour chaque nouveau projet de construction ou transformation en région bruxelloise, imposer aux promoteurs immobiliers publics et privés l'intégration d'espaces collectifs dans le projet architectural (garage vélo, local pour bricoler, atelier, jardin, buanderie, bureaux, salle de jeux ...);
- Inciter la mutualisation d'espaces privés par un package financier et/ou mise en place d'un facilitateur (concierge);
- Créer une plateforme régionale de mutualisation reprenant les plateformes existantes.

Ambition 2 : Partager les ressources

Encourager la mutualisation des ressources d'énergie (chaleur, eaux grises, ...), encourager le modèle des communautés d'énergie et de coopération d'énergie.

Exemple de recommandations:

- Obliger les acteur-trice-s qui perçoivent des financements publics et qui ont la surface de toiture suffisante et sont aptes à accueillir des panneaux solaires à s'intégrer dans des projets pilotes de création de communautés d'énergie;
- Partager le réseau de chaleur d'un incinérateur dans le quartier.

Ambition 3 : Assurer la reconversion des bâtiments

Faciliter autant que possible la conversion des bâtiments (notamment dans leur fonction), mais aussi les affectations du sol dans un unique but de répondre aux enjeux climatiques.

Exemple de recommandations:

- Mettre en place une banque de données pour les bâtiments vides et inoccupés et les friches pour avoir un état des lieux précis des bâtiments reconvertibles (bureaux, locaux d'associations...);
- Simplifier la procédure administrative pour qu'un bâtiment puisse changer d'usage (par exemple pour passer de bureaux à logements).



2. Rénover dans un esprit de justice sociale

Vision 2050

Dans un Bruxelles idéal, les émissions de gaz à effet de serre des habitats tendent vers zéro et les habitant-e-s adoptent des comportements sobres énergétiquement. Les logements sont chauffés grâce à la géothermie, les sous-sols sont utilisés et des coopératives et communautés d'énergie voient le jour ici et là.

Le constat aujourd'hui :

54% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées au secteur du bâti . Seulement la moitié de ce bâti dispose actuellement d'un certificat PEB. La rénovation doit donc être une priorité pour la Région afin d'améliorer les performances énergétiques du bâti.

Cependant, plusieurs freins se présentent :

- Les propriétaires les moins aisé-e-s ont du mal à financer les travaux de rénovation et le système d'aides actuel pour obtenir des primes semble injuste.
- Les rénovations énergétiques ont tendance à creuser les inégalités, notamment pour les locataires.
- L'accompagnement actuel aux rénovations n'est pas suffisant.
- Effectuer des travaux dans son logement ne va pas toujours de pair avec un vrai changement de comportement au niveau de la consommation d'énergie.

Ambition 1 : Protéger les locataires et les petits propriétaires dans le processus de rénovation énergétique

Faciliter le dialogue entre propriétaires et locataires, faciliter l'accès à la propriété pour les plus précaires afin d'avoir plus de personnes susceptibles d'engager des travaux de rénovation, cibler les publics pour ne pas fragiliser les plus faibles, accompagner ceux-ci pour qu'ils puissent accéder à des logements à des prix abordables une fois ceux-ci rénovés.

Exemple de recommandations:

- Mettre en place des contrats tripartites entre les propriétaires, les locataires et les communes pour rénover les logements insalubres et s'assurer que les locataires ne soient pas mis-es à la porte une fois les rénovations faites ;



- Augmenter le nombre de catégories de revenu pour les primes à la rénovation pour garantir plus de finesse et d'adaptation aux situations de chacun-e (par exemple passer de 3 catégories à 10) ;
- Conditionner l'emprunt financier (pour l'achat d'un bien) aux travaux de rénovation du logement s'il n'est pas aux normes et favoriser l'accès aux primes pour les petits revenus.

Ambition 2 : Accompagner la transition du secteur du bâtiment

Accompagner le secteur de la construction et du bâtiment pour qu'il soit en mesure de réaliser les objectifs de rénovation prévus sur l'ensemble du bâti bruxellois à l'horizon 2050 (PEB C+ pour l'ensemble du bâti). Former les professionnels mais aussi miser sur l'auto-rénovation via la formation des particuliers. Enfin, importance de miser sur des matériaux durables et les rendre accessibles.

Exemple de recommandations :

- Mettre en place un service civil climatique volontaire (et indemnisé) pour sensibiliser la population aux enjeux climat et faire connaître les métiers des rénovations du bâti.
- Inciter à l'utilisation de matériau de réemploi ;
- Mettre en place des ateliers d'apprentissage, du coaching pour l'auto-rénovation, des conseils gratuits et financés par la Région, pour permettre d'assurer le contrôle des travaux et des factures (type pro déo des architectes).

Ambition 3 : Inciter aux comportements éco-responsables

Important également de s'assurer que la population soit accompagnée et sensibilisée à la sobriété énergétique. La sobriété n'est pas qu'une question de PEB mais aussi de comportements à adopter pour réduire la consommation globale.

Exemple de recommandations :

- Mettre en place un tarif progressif de consommation, avec une formule ayant des coefficients par rapport au PEB ;
- Créer des réseaux « d'ambassadeur-riche-s des rénovations » par quartier pour mutualiser les expériences de propriétaires qui ont rénové leurs logements, des groupes d'entraides pour comprendre comment demander une aide, échanger des conseils, des noms d'entrepreneur-euse-s, temps de coaching pour comprendre comment faire les démarches...



3. Végétaliser pour mieux vivre en ville

Vision 2050

En 2050, Bruxelles est très verte. Les quartiers bruxellois sont entourés d'une nature qui aurait repris ses droits. La « verdurisation » de la ville, que l'Assemblée a appelé de ses vœux, est un succès : le cœur de Bruxelles est bien végétalisé, la proportion entre les zones vertes et grises est équilibrée et chaque habitant-e-s a accès à un minimum de nature.

Le constat aujourd'hui :

Même si Bruxelles est plutôt une ville verte (25 % d'espaces verts publics, 25 % d'espaces verts privés, 50 % d'espaces construits), la répartition de ces espaces verts n'est pas équitable. Certaines zones sont plus impactées par les effets d'îlots de chaleurs, notamment le Pentagone et une partie des communes adjacentes. Les zones vertes sont pourtant nécessaires pour lutter contre le effets du dérèglement climatique.

L'Assemblée choisit de prioriser la végétalisation à la construction de nouveaux logements pour plusieurs raisons : la croissance démographique bruxelloise ralentit, il est préférable de privilégier la réaffectation de bâtiments vers du logement, d'éviter l'étalement urbain et de veiller à ce qu'une part suffisante de logements sociaux soit assurée dans tout nouveau projet.

Ambition 1 : Mieux répartir la nature, ses espaces verts et bleus

Végétaliser le centre-ville et réhabiliter la nature au-delà du Pentagone pour qu'elle soit de meilleure qualité afin de réduire l'écart médian de température entre les quartiers à 3 degrés.

En plus de protéger l'existant, l'Assemblée propose de créer des espaces verts et/ou bleu dans les quartiers où la nature représente moins de 25% du territoire d'un quartier.

Exemple de recommandations :

- Harmoniser les critères d'accessibilité et de proximité à un espace vert et bleu pour tous les bâtiments que l'on soit dans une zone industrielle, résidentielle ou économique ; des parcs comme le Val Duchesse et le Parc Royal de Laeken devraient être accessibles au public ;
- Intégrer un plan de végétalisation dans les demandes de permis.



Ambition 2 : Déminéraliser

Débétonnisation ou débitumisation du plus de surfaces possibles (parties communes, parkings, écoles, etc.). Récupération des eaux de pluie qui devient une priorité. Diminution du trafic automobile pour laisser la place à des modes de transport plus doux.

Exemple de recommandations :

- Transformer les arrêts STIB avec 100% de végétaux et des toits verts pour permettre aux abeilles de butiner ;
- Augmenter largement la canopée urbaine pour augmenter l'ombre en été, la fraîcheur, en assurant une végétalisation large aux pieds des arbres et entre eux, par exemple en prenant de l'espace dans les stationnements en voirie ;
- Végétaliser les espaces avec des surfaces perméables permettant la végétation même pour les routes, les parkings et trottoirs, en veillant à ce que les personnes à mobilité réduite ne soient pas gênées.

Ambition 3 : Préserver la biodiversité

Partie de l'avis qui rentre directement dans les compétences du Ministre Alain Maron. L'Assemblée sera particulièrement attentive à la mise en œuvre de ces propositions.

Exemple de recommandations :

- Transformer des parcs pauvres en biodiversité (par exemple : le parc Royal, le parc du Cinquanteaire) en espaces à haute biodiversité ;
- Modifier les cahiers des charges des fournisseur-euse-s des parcs et jardins publics (et privés) pour qu'ils /elles changent leur pratique de plantation non durables ;
- Restaurer les écosystèmes qui soutiennent la biodiversité : réouvrir les rivières actuellement couvertes, créer des plaines d'eau et des lieux d'écoulement d'eau comme les marais, les arbustes, comme dans le parc Baudouin à Jette (et contrairement au Parc du Cinquanteaire)



L'Assemblée insiste également sur le rôle de la sensibilisation, l'éducation et la formation comme préalable à tout changement de comportement. Dans ce sens, elle énonce une série de propositions telles que :

- Mettre en place des primes à la végétalisation pour des plantes durables.
- Créer un service civil non obligatoire de climat/végétalisation ;
- Dès les maternelles et/ou primaires et tout au long de la scolarité, intégrer dans le programme d'éducation des activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux (biodiversité, eau, mutualisation, consommation, ...) via des acteur-trice-s de terrain extérieur à l'institution d'enseignement.
- Former les élu-e-s et les fonctionnaires sur les changements climatiques et leurs impacts sur leurs domaines d'activité.

L'Assemblée citoyenne pour le climat remet ce rapport entre les mains du gouvernement bruxellois tout en soulignant que cet avis peut aussi être approprié par toutes et tous, citoyen.ne.s comme associations, maisons de quartiers, communes, etc.

Elle insiste également sur le fait qu'elle n'est pas un faire-valoir ni l'Assemblée du Gouvernement et que cette expérience a été inédite pour la plupart des membres. Il est donc important pour ces derniers et dernières que l'Assemblée soit permanente et ils et elles y veilleront.